

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012

PRESENTS : **TOURNABIEN** Marc, maire.

LESIEUR Evelyne, **RAVIER** Marc, **BOCHET** Marcel, **THIAFFEY** Jean-François, **CHOMAZ** Josiane adjoints.

BOIS Yves, **BUFFAZ** Bernadette, **CHARVIN** Denis, **COLLOMBET** Corinne, **DABURON** Didier, **DALLA COSTA** René, **DELANGRE** Martine, **GROS** Danielle, **LEFEVRE** Franck, **VALENZANO** Martine, **VARESANO** José, **VIARD** Marcel.

ABSENTS : **TRIBAL** Marie-José (procuration à **DABURON** Didier).

SECRETARE DE SEANCE : **CHOMAZ** Josiane.

1-Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux des 27 septembre et 31 octobre 2012

L'ensemble des conseillers n'ayant pas pris connaissance du compte-rendu du 31 octobre, son approbation est reportée au prochain conseil.

Aucune remarque n'étant faite sur celui du 27 septembre il est adopté à l'unanimité par le conseil.

2- Approbation délibérations du CCAS

M. Marcel **BOCHET** nous fait part des propositions émises lors de la réunion du CCAS du 28 novembre 2012 :

- avis favorable pour le renouvellement d'un dossier d'aide sociale pour l'admission d'un handicapé au foyer de Saint-Martin-sur-La-Chambre,
- un autre dossier d'aide sociale est orienté vers le référent territorial compétent,
- une commande de 100 livres « bien vivre ensemble » est proposée pour les élèves de CM1 de Saint-Julien-Montdenis grâce au don Minoret,
- la date de confection et de répartition par quartiers des colis de Noël pour les personnes de plus de 70 ans domiciliées dans la commune où résidant dans les maisons de retraite voisines est fixée au 3 décembre.

Le conseil valide à l'unanimité ces propositions.

3- Décisions budgétaires modificatives

Mme Evelyne **LESIEUR** propose quelques décisions modificatives :

- *une sur le budget du lotissement Clos des Vignes II* : tous les terrains n'étant pas vendus la commune doit faire une avance qui sera imputée en recette d'investissement sur le budget du lotissement au chapitre 16 pour 36 000€ et une constatation de stocks de 36 000€ au chapitre 040-3355 en dépense d'investissement.

- *sur le budget de la commune* en dépenses d'investissement aux chapitres :

- 204(subvention d'équipement versée) : +500€
- 16 (dépôt et cautionnement) : +350€
- 27 (avance lotissement Clos des Vignes II) : 36 000€
- 101(matériel divers) : -850€

en recettes d'investissement aux chapitres :

- 16 (emprunt) : 36 000€

Le conseil accepte à l'unanimité ces décisions modificatives.

4-Déclassement de l'ancienne école du Claret

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire d'un immeuble sis 182 rue de la Raie, constituant l'ancienne école du hameau du Claret.

L'unique salle de classe non occupée par l'éducation nationale depuis septembre 1980 suite à la fermeture par l'inspection académique de l'école, est depuis mise à disposition de l'association des anciens de la commune. Le logement situé à l'étage est également inoccupé. Monsieur le maire informe l'assemblée que si cette dernière désire mettre en vente ce bien, il est nécessaire de constater, selon les dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, dans un premier temps, sa désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public, liée à la cessation de toute activité de service public, et dans un second temps, de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé communal.

Le préfet a donné un avis favorable à cette désaffectation après avis de l'inspection d'académie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la désaffectation et le déclassement de l'école du Claret ce qui va permettre de la mettre en vente en 2013.

5- Avenants Espace Sportif et Culturel

Le conseil autorise à l'unanimité monsieur le maire à signer les 9 avenants qui permettent de régler les dernières factures suite à quelques travaux supplémentaires pour un montant de 21 936, 89€ soit 26 236, 52€ TTC.

6- Modification de la grille tarifaire de l'Espace Sportif et Culturel

Après quelques semaines d'utilisation il parait nécessaire d'avoir un régisseur pour régler et mettre en place le matériel de sonorisation lors de manifestations. Le coût de cette nouvelle prestation (37,50€ de l'heure) sera ajouté dans la grille tarifaire de location des salles.

Le conseil valide à l'unanimité ce nouveau tarif.

7- Révision du prix de l'eau

Les schémas directeurs nous indiquent qu'à court terme il est nécessaire d'augmenter régulièrement le prix de l'eau afin de pouvoir continuer à entretenir les réseaux.

M. le maire nous fait part du prix de l'eau à Saint-Jean-de-Maurienne, en Savoie et en France : le prix moyen en France est de 3,39€ le m³ alors qu'à Saint-Julien-Montdenis il est seulement de 2,89€ en 2012. Ces dernières années les habitants ont diminué leur consommation si bien que le budget est juste équilibré malgré les hausses et du coup ne permet pas de travaux.

Monsieur le maire informe le conseil qu'au 1^{er} janvier 2013, l'une des deux taxes augmentera de 0.06€/m³ ce qui portera la redevance pollution de l'eau d'origine domestique à 0.28€/m³. La redevance modernisation reste à 0.15€/m³.

Monsieur le maire propose donc une hausse modérée du prix de l'eau.

Après discussion, considérant que les taxes augmentent déjà, le conseil à la majorité (4 abstentions):

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2013 une augmentation de 2 centimes d'euro, soit 1 centime d'euro pour la distribution d'eau potable et 1 centime d'euro pour la collecte des eaux usées ce qui portera le m³ d'eau à 2.54€ sans les taxes (distribution de l'eau: 1.452€/m³, collecte et traitement des eaux usées: 1.088€/ m³), soit un total de 2.97€/m³ toutes taxes comprises (RP: 0.28€/m³, RM: à 0.15€/m³),

- décide de ne pas modifier le tarif de location des compteurs d'eau en 2013. La location reste à 16 euros par an.

8-Remboursement frais bénévole bibliothèque

Monsieur le maire rappelle que Mme Déolinda CHARVIN assure bénévolement la gestion de la bibliothèque communale et dans ce cadre elle est amenée à effectuer des déplacements avec son véhicule personnel, 232 km en 2012. Il propose ainsi au conseil de l'indemniser sur la même base que le taux forfaitaire des indemnités kilométriques versées à un agent de la collectivité. Le conseil municipal après avoir délibéré à la majorité (1 abstention), décide d'octroyer à madame Déolinda CHARVIN, la somme de 58€ au titre du remboursement des frais de déplacement pour l'année 2012 pour se rendre à différentes manifestations relatives à la gestion de la bibliothèque municipale.

9- Remboursement frais pour conseiller lors de déplacement au salon des maires

Vu l'article 84-III de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, Vu l'article L 2123-18-1 du code général des collectivités territoriales offrant la possibilité, même en dehors de l'exercice d'un mandat spécial, pour les membres d'un conseil municipal de bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour engagés pour se rendre et participer à des réunions dans des instances ou organismes au sein desquels ils représentent ès qualités leur commune.

Dans le cadre du congrès des maires qui s'est déroulé à Paris du 20 au 22 novembre 2012, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le remboursement par la commune des frais supportés par monsieur Denis CHARVIN pour un montant de 87,70€ ; tous les frais de déplacements des élus de Saint-Julien-Montdenis, dans Paris ayant été réglés par monsieur Denis CHARVIN. Monsieur le maire présente les justificatifs à l'assemblée.

Le conseil accepte à l'unanimité cette décision, M CHARVIN ne participant pas au vote.

10- Vente parcelles communales MODESTO/CIROI

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 13 mars 2012 par laquelle il donnait un accord de principe sur la vente à madame Laurie CIROI et à monsieur Alexandre MODESTO d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée n° 2329, section I au lieu-dit « la Ruaz d'en Haut », d'une superficie de 700 m², au prix de 46 000€ (prix non soumis à TVA) et restant à borner, sous condition d'obtenir une autorisation de passage sur les parcelles n°1874 et 2105 section I appartenant à monsieur Christophe AZAIS.

Monsieur le maire informe le conseil que les demandeurs ont finalisé leur projet et qu'ils souhaitent acquérir 646m² de la parcelle qui est maintenant bornée.

Suite au projet de construction de monsieur Alexandre MODESTO et de madame Laurie CIROI au lieudit «La Ruaz d'en Haut, à côté de chez monsieur AZAIS Christophe, monsieur le maire propose en accord avec ce dernier de faire un échange de terrains avec le versement d'une soulte de 130€ en faveur de monsieur AZAIS Christophe, afin d'aménager un accès au terrain en construction.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de vendre à madame Laurie CIROI et à monsieur Alexandre MODESTO la parcelle de terrain cadastrée n° 2515 section I2 au lieu-dit « la Ruaz d'en Haut », d'une superficie de 646 m², au prix de 39 802.88€ (prix non soumis à TVA) et accepte l'échange de parcelles de terrain présenté par monsieur le maire entre la commune et monsieur AZAIS Christophe avec le versement d'une soulte de 130€ en faveur de monsieur AZAIS Christophe.

11- Bail à construction commune/SOREA/HYDREA

En 2009 la commune avait décidé de vendre la parcelle de terrain sur laquelle est construite la microcentrale hydroélectrique. Après discussion, avec la SOREA il est proposé au conseil de louer les terrains impactés par le projet. A cet effet il est nécessaire d'établir un bail à construction tripartite entre la commune, la SOREA et sa filiale HYDREA. C'est un bail à construction de 40 ans au bout duquel les bâtiments deviendront propriétés de la commune.

M. le maire fait part du contenu de ce bail au conseil et en particulier des avantages financiers pour la commune : la redevance est égale à 4% du chiffre d'affaire pendant les 10 premières années, de 8% pendant les 10 années qui suivent et de 12% pendant les 20 années suivantes pour tenir compte des charges de la SOREA et HYDREA les 8 premières années : remboursement des emprunts.

Pour la commune cela fera une recette de 32 039€ pendant les 10 premières années puis 70 000€ et 217 000€ dans 40 ans.

Au bout des 40 ans la centrale sera remise à la commune en bon état.

Le conseil, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer ce bail avec SOREA et HYDREA.

12- Convention EDF/Commune pour lotissement à la Maladière

Au lotissement du Clos des Vignes II la commune a dû créer une place de retournement sur des terrains appartenant à EDF. Afin de régulariser la situation il est nécessaire d'établir une convention avec EDF pour l'occupation de ces terrains.

Le conseil, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer cette convention avec EDF.

13- Convention pour occupation temporaire des terrains communaux par LTF

Le processus du Lyon-Turin s'est un peu accéléré ces derniers temps d'où la décision de lancer en 2013 la réalisation de 13kms de galerie entre Saint- Michel- de- Maurienne et La Praz. Les travaux devraient débuter fin 2013. Plan d'Arc a été choisi pour le dépôt des matériaux excavés et transportés par bandes porteuses.

LTF a missionné un expert foncier pour établir une convention d'occupation temporaire sur les terrains de la commune à Plan d'Arc (4 044m²) et à l'ILLAZ (3 939 m²). La commune recevra une indemnité de 520,86€ en compensation de cette occupation.

Le conseil, à l'unanimité, est d'accord pour signer cette convention.

14- Convention SEL-commune-OPAC

Le docteur DESCHAMPS devrait partir à la retraite en 2013. Les docteurs GRANGE et QUINTIN ont créé une SEL (société d'Economie Libérale) ayant un cabinet principal à St-Jean-de-Maurienne et un 2^{ème} cabinet à Saint-Julien-Montdenis et ce dans l'espoir de faire venir des jeunes médecins.

Ce fonctionnement leur occasionne des frais supplémentaires : ils ont donc demandé pour trois ans une aide de la commune qui leur financera le loyer du cabinet de St-Julien.

Une discussion s'installe car les élus sont d'accord sur la nécessité de maintenir un médecin sur la commune mais pas forcément de prendre en charge leur loyer qui après discussion avec l'OPAC va être ramené à 350 € par mois au lieu de 618€.

Le conseil, à la majorité (moins une abstention) autorise M. le maire à louer un local à l'OPAC pour ensuite le mettre à disposition de la SEL Grange/Quintin pour une période de 3 ans.

15- Comptes-rendus de réunions

Mme CHOMAZ fait le compte-rendu de la réunion de la commission communication et culture qui s'est tenue le lundi 19 décembre :

- le bulletin municipal n° 28 est en phase d'achèvement, il sera distribué après la cérémonie des vœux,
- la cérémonie des vœux aura lieu le 18 janvier : elle est en préparation,
- la commission a commencé à réfléchir sur la programmation de spectacles pour 2013 voir 2014,
- un nouveau plan de la commune est en cours de réalisation : une 1^{ère} ébauche devrait arriver en fin d'année d'où la programmation d'une nouvelle réunion pour le 11 janvier.

Mme BUFFAZ fait le compte-rendu de la dernière réunion du SIA.

La séance est levée à 23H